

COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

→ 1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

→ 1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

→ 1.3. Organisation, mise en oeuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

→ 1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

→ 2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

→ 2.2. Mise en oeuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

→ 3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

→ 3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

→ 3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

→ 3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives



Toutes nos vidéos métiers sur



EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Les candidats doivent :

→ Justifier d'un niveau de pratique personnelle en activités physiques ou sportives.

→ Réussir les tests d'exigences préalables (TEP) comprenant :

→ Un test de VMA (Vitesse Maximale Aérobie) appelé « test navette Luc Léger »

→ Un parcours chronométré d'habileté motrice.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr

PRÉROGATIVE DU DIPLÔME

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.

Ces activités physiques ou sportives relèvent de trois domaines d'activités définis comme suit :

1 – Les activités physiques d'entretien corporel : elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique, à des parcours athlétiques et de motricité ;

2 – Les activités physiques et jeux sportifs : elles sont composées des jeux sportifs, jeux de coopération, jeux d'opposition et jeux d'adresse ;

3 – Les activités physiques en espace naturel : elles visent à s'adapter à des environnements variés et incertains en tenant compte des conditions météorologiques, en intégrant les enjeux sécuritaires, matériels et ceux de la préservation de la biodiversité.

Les interventions du titulaire du BPJEPS MAPS visent à concourir au maintien et au développement, en sécurité, des habiletés motrices et sociales fondamentales ainsi qu'au développement des processus d'apprentissage dans un objectif de loisir, de santé et de bien-être, auprès de tous les publics.

Le titulaire du BPJEPS MAPS exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation.

